

MAIRIE DE LEVENS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 MARS 2019

Séance du 28 mars 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mr Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mr Jean-Pierre FRAZZO, Mme Ghislaine ERNST, Mme Monique DEGRANDI, Mr Patrick MARX, Adjoint ; Mme Jeanne PLANEL, Mr Georges REVERTE, Mr François SEINCE, Mr Jean-Louis MORENA, Mr Michel BOURGOGNE, Mr Patrice MIRAGLIA, Mme Claude MENEVAUT, Mr Nicolas BRAQUET, Mme Frédérique SALAS, Mr Alain DODY, Mme Ariane MASSEGLIA, Mme Aline BAILLOT, conseillers municipaux.

Représentés : Mr Jean-Claude GHIRAN a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI.

Mme Danièle TACCONI a donné pouvoir à Mr Patrick MARX.

Mme Maïmouna BONNEFOND a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST.

Mme Nathalie LEBLOND a donné pouvoir à Mr Antoine VERAN.

Mme Isabelle CHEMIN a donné pouvoir à Mr Jean-Pierre FRAZZO.

Mr Jean-Luc LOPEZ a donné pouvoir à Mr Alain DODY.

Absents : Mr Jean Claude INTARTAGLIA.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 20 / votants : 26 (sauf pour le compte administratif 2018, Mr le Maire en prend pas part au vote).

Ouverture de la séance à 19 h 00.

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14.03.2019 à l'unanimité.

Dossier n° 1 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:
«APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018».

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2018,

Considérant que Monsieur Antoine Veran a normalement administré, au cours de l'exercice 2018, les finances de la commune, poursuivant le recouvrement des créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 21 voix pour et 4 abstentions :

1- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2018, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	4 584 161.70 €	1 903 678.96 €
Dépenses 2018	3 710 552.53 €	2946 766.60 €
Résultat 2018	873 609.17 €	- 1 043 087.64 €
Excédent reporté	0 €	1 582 170.15 €
Résultat de clôture 2018	873 609.17 €	539 082.51 €

2 - D'affecter en section d'investissement, au budget primitif 2018, au compte 1068 « affectation de résultat » la somme de 873 609.17 €.

Dossier n° 2 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:
«APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018».

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2018,

Vu le compte de gestion présenté par Madame le Receveur Percepteur,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 22 voix pour et 4 abstentions :

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	4 584 161.70 €	1 903 678.96 €
Dépenses 2018	3 710 552.53 €	2946 766.60 €
Résultat 2018	873 609.17 €	- 1 043 087.64 €
Excédent ou déficit reporté	0 €	1 582 170.15 €
Résultat de clôture 2018	873 609.17 €	539 082.51 €

Dossier n° 3 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:

«APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2019 A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS».

I -

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 26.

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AMSL trial
- AAR
- Amicale du personnel communal
- Amicale des sapeurs forestiers
- Amicale des sapeurs-pompiers de Levens

- Amicale des sapeurs-pompiers de Plan du Var
- Association Levens groupe scolaire st Roch
- Association Tribunal pour enfants de Grasse
- Avenir sportif levensois
- Banque Alimentaire des A.M.
- Bela Diei Silat Académie
- Cercle républicain St Antoine
- Fédération Française cyclisme – Coupe de France de VTT
- Chiens guide d'aveugles
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive
- Collège J. Franco
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport
- Collège de Tourrette Levens : Foyer socio-éducatif
- Collège de Tourrette Levens sport
- Coopérative oléicole
- Escalé
- Judo club levensois
- Levens d'un Temps et de Demain
- Scouts de France
- Secours catholique
- Société de chasse St Hubert
- Team Trial Levens
- Tennis Club

II-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mr Antoine VERAN

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- AMSL Equitation
- Chaîne de Vies 06

III-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mr Georges REVERTE

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AMSL VTT
- CLO

IV-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mme Jeanne PLANEL

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association :

- AMSL ensemble vocal
- Frantz Liszt
- Piano à Levens

V-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mme Ghislaine BICINI

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations :

- Comité des Fêtes

VI-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mme Danièle TACCONI

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association :

- Levens loisirs
- Les Petits Musiciens de Levens

VII-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 24.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Ghislaine BICINI, Mme Danièle TACCONI.

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 23 voix pour et 1 voix contre d'allouer une subvention à l'association :

- Vert Azur

VIII-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 26.

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 25 voix pour et 1 abstention d'allouer une subvention à l'association :

- NCA Initiative

IX-

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 26.

Rapporteur : Patrick MARX.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrick MARX, et avant de procéder au vote du budget primitif 2019, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2019, faisant état de la dénomination des associations et du montant prévisionnel de subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 25 voix pour et 1 contre d'allouer une subvention à l'association :

- Collège de Tourrette Levens – Association des parents d'élèves FCPE

Dossier n° 4 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:
«VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019».

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le Débat d'Orientations budgétaires de 2019, du 14 mars 2019 ;

Vu le budget principal 2019 ;

Monsieur Patrick Marx, Adjoint aux finances, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 ; les bases attendues pour 2019 sont les suivantes, et génèrent le produit suivant :

	Bases notifiées	Taux %	Produit
Taxe d'habitation	8 007 000	15,56	1 245 889
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 189 000	12,88	668 343
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52 400	47,78	25 037
Total			1 939 269

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 15,56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,78 %

Dossier n° 5 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:
«VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019».

Sur proposition de Monsieur Patrick Marx, adjoint aux finances, **le conseil municipal décide par 22 voix pour et 4 abstentions :**

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2019 comme suit :

	Fonctionnement €	Investissement €	
		Reports	Nouveaux crédits
Recettes 2019	4 407 450.00	2 920 331.87	2 675 988.13
Dépenses 2019	4 407 450.00	3 566 620.00	2 029 700.00
<i>Dont solde d'exécution reporté</i>	0	<i>Dont solde positif d'exécution reporté</i>	539 082.51

Dossier n° 6 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances:

«ATTRIBUTION DES INDEMNITES COMMUNALES AUX AGENTS DU CADASTRE AU TITRE DE L'ANNEE 2018.».

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 février 1994 allouant une indemnité aux agents du cadastre, représentant le paiement des permanences assurées en mairie aux fins d'information et de renseignement des personnes intéressées ;

Considérant les prestations fournies pen la matière par Mademoiselle Valérie PERSELLO, Madame Marie-Christine LALANE, Madame Irlandette MARTIN et Monsieur Clément RAZAFIMAHANDRY, agents du cadastre, au titre de l'année 2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer à Mademoiselle Valérie PERSELLO l'indemnité communale de conseil d'un montant de 131.04 euros ;
- d'allouer à Madame Marie-Christine LALANE l'indemnité communale de conseil d'un montant de 51.90 euros ;
- d'allouer à Madame Irlandette MARTIN l'indemnité communale de conseil d'un montant de 38.11 euros ;
- d'allouer à Monsieur Clément RAZAFIMAHANDRY l'indemnité communale de conseil d'un montant de 236.30 euros ;
- d'inscrire au budget en cours les crédits nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Michèle CASTELLS

Le Président,
Antoine VERAN